

Maintien des services postaux—Loi

Les conservateurs réagissent toujours de cette façon en toute circonstance. Recourons à la force, car la force prime le droit, disent-ils. Quand finiront-ils par comprendre que la force sert à défendre le droit et non pas que la force prime le droit? Quand l'apprendront-ils?

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, nous sommes appelés aujourd'hui à discuter du projet de loi C-86. Inutile de dire qu'une grève postale ne constitue pas, surtout pour ceux qui entendent se prononcer contre le projet de loi, un sujet de prédilection pour certains Canadiens. Mais je faillirais à mes devoirs si je ne saisisais l'occasion pour m'opposer au projet de loi, car il est mauvais. Quand une chose est mauvaise, tous les députés ont le devoir de s'y opposer. Si nous ne savons pas dire non quand un projet de loi est mauvais, il se pourrait que beaucoup d'autres soient lésés de la même façon que ceux qui sont visés par le projet en discussion.

Quelqu'un a déjà dit qu'une loi excessive cause un tort excessif. Elle ne fait pas justice, mais le contraire. Le projet de loi en discussion aujourd'hui entre à mon avis dans la catégorie de ce que j'appellerais des lois excessives, et il causerait un tort excessif.

Penchons-nous un instant sur certaines dispositions du projet. Pour les syndiqués, il y a des amendes de 500 \$ à 1 000 \$ par jour, ce qui est sans précédent. Pour les chefs syndicalistes, il y aura des amendes de 10 000 \$ à 50 000 \$ par jour, et pour le Syndicat canadien des postiers, il y aura des amendes de 20 000 \$ à 100 000 \$ par jour. A supposer que le projet de loi soit justifié, ce que je ne pense pas, s'il a raison de prévoir des amendes aussi sévères, pourquoi ne l'avons-nous jamais fait dans le passé?

Nous venons de connaître un différend ouvrier qui à mon avis était beaucoup plus dangereux pour le pays: c'était la grève des chemins de fer de l'été dernier. Est-ce qu'il était question d'amendes de 20 000 \$ à 100 000 \$ dans le projet de loi en question? Pas du tout. Puisque nous ne l'avons pas fait, de deux choses l'une: ou bien le gouvernement a eu tort avec le projet de loi en question, ou bien il a tort avec le projet de loi C-86 et, à mon avis, c'est ce dernier qui est mauvais.

Au moment où le ministre a parlé pour la première fois d'un projet de loi de retour au travail, le syndicat n'avait entrepris que depuis trois jours une grève tournante, et non pas un arrêt de travail complet. C'est alors que le gouvernement a laissé entendre qu'un projet de loi de retour au travail serait nécessaire.

Quelque cinq jours plus tard, huit jours donc après le commencement de cette grève tournante—rappelons-nous qu'à ce moment-là, la distribution du courrier se poursuivait—le gouvernement a imposé le projet de loi le plus draconien dont notre pays ait jamais été témoin. Pourquoi? S'agissait-il d'une grève générale? Assistait-on à des incidents violents dans les rues? Pas du tout. Pourtant, le gouvernement a décidé que ce genre de projet de loi s'imposait à ce stade-ci.

Bien entendu, les journaux ont publié un certain nombre d'éditoriaux critiques à l'égard de la position du gouvernement. En outre, les deux partis d'opposition à la Chambre ne sont

également pas d'accord, car la mesure dont nous sommes saisis est répréhensible.

[*Français*]

Il aurait été beaucoup plus facile pour le gouvernement, madame la Présidente, de laisser les négociations procéder comme à l'habitude, et je ne suis pas une de ces personnes qui oseraient dire qu'à un moment donné si on n'a plus de courrier, le système est totalement paralysé, qu'il n'y a aucune situation qui pourrait justifier de ramener les travailleurs sur place parce qu'évidemment il y a de telles situations, on le sait tous, et je pense que les députés de toutes formations politiques sont d'accord pour dire qu'à un certain moment si une grève dans un service essentiel se prolonge, il faut y mettre fin. Mais je vous demande: Sommes-nous arrivés à ce stade dans ce cas-ci? La réponse est non. La réponse est non parce que, comme je l'ai souligné tantôt, après trois jours seulement de grèves rotatives, le gouvernement a décidé d'émettre des messages qui ont, comme certains de mes collègues l'ont dit plus tôt aujourd'hui, empoisonné les négociations, et cinq jours plus tard on a vu l'imposition de cette loi draconienne.

[*Traduction*]

Cette législation est sans précédent non seulement en ce qui a trait à l'importance des amendes qui sont imposées, mais également du fait qu'elle a été présentée très rapidement après le déclenchement d'une grève sans grande ampleur.

Je n'approuve pas, bien entendu, les incidents violents qui se produisent depuis quelques jours, même s'ils sont quand même limités. Quoi qu'il en soit, on assiste à une certaine violence à laquelle je ne peux souscrire, qu'elle soit l'oeuvre des syndiqués ou des briseurs de grève et bien entendu, la responsabilité est partagée en l'occurrence. Généralement et malheureusement, les feux de l'actualité sont davantage braqués sur un côté, lorsqu'il s'agit d'actes violents, mais quoi qu'il en soit, je n'apprecie pas ce genre de comportement.

Je regrette de le dire, mais je ne suis également pas d'accord avec la stratégie du syndicat qui consiste à manifester devant les maisons des députés conservateurs. Selon moi, la maison de tout député est peut-être le seul endroit où il a le droit de vivre sa vie privée avec son conjoint et ses enfants sans avoir à faire face à ce genre d'intimidation. C'est avec regret que je dis cela, car j'ai donné mon appui au syndicat. Cependant, je ne puis approuver ces méthodes. Je dois dire que si les syndiqués veulent conserver mon appui, ils devront renoncer immédiatement à ces tactiques insensées.

• (1620)

Cela dit, j'espère que les deux parties pourront reprendre les négociations et trouver une solution pacifique et acceptable au différend. L'espoir semble bien mince pour le moment, étant donné le projet de loi dont nous sommes saisis et qui sera inévitablement accepté. Mais le projet deviendra loi sans mon appui, à moins bien sûr que l'évolution de la situation ne me force à changer d'avis. Au moment où le projet a été présenté, rien ne le justifiait. A plus forte raison, rien ne justifiait une mesure aussi draconienne.